

DECISION DE LA PRESIDENTE PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2026/31

Objet : Signature de 2 marchés relatifs à l'acquisition de 2 véhicules électriques neufs et reprise d'une 207 et d'un PARTNER – 2 lots

La Présidente du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 10/06/2026 au cours de laquelle a été procédé à l'élection de la Présidente,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/06/2026 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées à la Présidente,
Vu le code de la commande publique en vigueur,
Considérant la mise en concurrence restreinte faite sur la plateforme Marchés sécurisés,
Considérant l'analyse des offres réalisée par la Présidente,
Considérant la conformité des offres des prestataires suivants : AUTOBERNARD Isère (Eybens) et SAS SURE AUTOMOBILES (Voiron)

DECIDE

Article 1 :

De signer les marchés suivants :

Lot 1 : acquisition d'un véhicule utilitaire électrique neuf pour 25 055.56 € TTC avec reprise d'un Partner pour 400 € TTC avec **AUTOBERNARD ISERE (EYBENS)**

Lot 2 : acquisition d'une berline électrique neuve pour 27 597.56 € TTC avec reprise d'une 207 pour 1 500 € avec **SAS SURE AUTOMOBILES (VOIRON)**

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

09 OCT. 2026

Pour copie conforme

Corine WOLFF
Présidente du Parc

